

**Le Pourceau, Jean** (non cité dans le procès-verbal de la montre des 15 et 16 mai 1534)

Les Le Pourceau apparaissent tardivement dans notre documentation. Ils sont implantés au Croisic et sont à rattacher au milieu des marchands-mariniers avec qui ils ont passé des alliances matrimoniales (GALLICE « Les marchands... » et « Index des marchands mariniers du Croisic » sur et le site « Archives remarquables »). Deux d'entre eux sont des hommes d'Église (chapelains).

Le 23 août 1477, Guillaume Le Pourceau ainsi que Jean Job et Julien Maillart, doivent rendre des comptes à l'amiral à propos de son droit de dixième sur les prises corsaires faites en mer (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 8, f° 141). Il est encore cité le 19 février 1497 (n.st.) en possession en indivision avec dom Guillaume Le Pourceau, son frère, d'une maison, sise rue du Lenigo au Croisic (*ibid.*, B 1447)

Le 25 février 1500 (n.st.), Jean le Pourceau rend hommage au vicomte de Saint-Nazaire pour ce qu'il tient de lui à foi, hommage et rachat (*ibid.*, supplément féodal, 1 E 684, f° 68 v°).

Le 15 juin 1540, qualifié de « marchand » du Croisic, Jean le Pourceau présente au roi un minu pour un moulin à vent, tenu à foi, hommage et rachat, situé au Croisic (*ibid.*, B1446).

Il est l'époux de Perrine Georges, avec laquelle il rend hommage au roi, le 21 juin 1547, pour ce même moulin (*ibid.*, B 2413, f° 218).

Autres Le Pourceau.

- Aliette. Elle épouse Aubin Le Roy (mentions entre 1512 et 1530).
- Julien. Qualifié de seigneur de Rollivaud, le 13 janvier 1536 (n.st.), il rend aveu au roi pour une maison située au faubourg Bizienne (*ibid.*, B 1520, f° 2142).
- Gilles. Prêtre, chapelain de la chapellenie de la Madeleine fondée en l'église Saint-Pierre d'Escoublac, le 29 mai 1540, il rend aveu pour cette chapellenie qu'il tient de la seigneurie de Campsillon (*ibid.*, 1 E 259, f° 3 v°, voir aussi, *ibid.*, B 1472, f° 27, acte du 2 mai 1540).

Alain GALLICE

GALLICE Alain, « Le Pourceau », *Société des Amis de Guérande, Archives partagées, Dictionnaire des feudataires*, mis en ligne le 1<sup>er</sup> mars 2024